

Moruroa 1981

La dispersion des déchets des tirs de sécurité

Les déchets des "tirs de sécurité"

Au cours des campagnes de tirs aériens comme des tirs souterrains, il avait été procédé à des tirs destinés à vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité d'une arme en cas d'accident, appelés "tirs de sécurité".

Selon un document CFDT, d'où sont extraites la plupart de ces informations¹, ces essais de sécurité avaient lieu sur terre et non au-dessus du lagon comme pour les tirs nucléaires au-delà de la zone de Moruroa, baptisée "Denise".

Ces tirs n'entraînaient pas de réaction de fission ou de fusion nucléaire, mais provoquaient, entre autres choses, la dispersion du plutonium pulvérisé par l'explosion chimique. Selon la CFDT, « *on peut estimer à plusieurs kilogrammes, la quantité de plutonium mise en jeu par ces essais.* »

A la suite de ces tirs, et pour éviter que le plutonium pulvérisé, transporté par le vent, ne vienne contaminer l'ensemble de l'atoll, les autorités de l'époque ont décidé de procéder à la fixation du plutonium au sol en faisant effectuer un goudronnage des zones contaminées. Ce faisant, accuse la CFDT, « *les autorités répondaient aux besoins immédiats de non extension de la contamination, mais pensaient-elles que le plutonium resterait ainsi fixé pendant des millénaires ?* » La période du plutonium est en effet de 24 400 ans.

Les conséquences du cyclone du 22 mars 1981

Cette négligence grave de la part de la direction des essais va avoir des conséquences dramatiques lors du cyclone du 22 mars 1981 qui s'est abattu sur Moruroa. Bien qu'il n'y ait pas eu d'importante tempête tropicale sur les Tuamotu depuis 1906, les météorologues s'inquiétaient de la réapparition des cyclones depuis la fin des années 70 qu'ils ont attribuée aux conséquences de l'effet de serre et à l'échauffement du courant marin El Nino qui traverse le Pacifique de l'Australie au sud de l'Équateur². Le cyclone du 22 mars 1981 fut d'une rare violence : des habitations de la base-vie sont évacuées en pleine nuit parce que menacées par l'eau. Le lendemain,

constate la CFDT, c'est le désastre sur deux plans :

- tout d'abord, au niveau matériel, des abris sont détruits, des installations essentielles à la vie à Moruroa sont très endommagées (notamment l'usine de distillation de l'eau de consommation), des véhicules sont emportés, certains quais sont déchaussés,...

- ensuite, sur le plan de l'environnement, « le goudron fixant le plutonium a été arraché, il s'est répandu sur le lagon et poussé par le vent de Nord-Ouest, il s'est dispersé sur les plages de Mururoa. Ainsi le goudron fixateur du plutonium est devenu le véhicule du plutonium, sous l'effet de la tempête.

Le rapport de la CFDT ajoute même que « *les fûts contenant des déchets radioactifs (gants, bottes, vêtements...) ont été également emportés et répandus sur le lagon où ils se déplaçaient au gré du vent, comme des bouchons* ». Ces faits sont confirmés par des travailleurs polynésiens qui étaient sur l'atoll à cette période et qui furent chargés de récupérer ces fûts et bidons dont ils ignoraient qu'ils contenaient des matières radioactives³.

Les mesures prises par la Direction des Essais

La Direction des Essais a tenté de parer au plus vite aux conséquences de cette dispersion de matières nucléaires sur l'ensemble de l'atoll, mais plus particulièrement sur la zone "Base vie" directement atteinte puisque les vents portaient dans cette direction. Les mesures prises par la Direction sont critiquées par la CFDT qui s'étonne : « *On voit des personnes en tenue chaude parcourir la plage de base-vie avec des appareils de détection et pourtant la plage n'est pas interdite... Tous les autres rivages et platiers sont interdits. Pourquoi la plage de base-vie ne l'est-elle pas ?* »

Des travaux importants ont été réalisés pour "nettoyer" les plages de l'atoll. Un travailleur polynésien précise même que le sable devait être emporté dans de gros camions et remplacé par du nouveau. Il ajoute que « *les spécialistes avaient des vêtements de protection, mais nous n'en recevions pas. La seule chose qu'on nous donnait c'était des gants.* »⁴

Le compte-rendu de la réunion du CHS du 18 mai 1981 signale que des mesures de protection ont été prises mais qu'il reste des incertitudes sur le nettoyage effectif de l'atoll : « Des barbelés sont posés pour interdire certaines zones. Le ramassage de tous les débris ayant pu véhiculer du plutonium s'avère être une tâche extrêmement difficile et compliquée, du fait de la petitesse des grains de plutonium, de la difficulté de les détecter et de la quantité des débris »⁵. Mais le ramassage des déchets produit de nouveaux déchets : certains, avec les débris contaminés récupérés, sont mis en fût, d'autres sont brûlés⁶.

Quant au refus d'interdire l'accès de la plage de la zone-vie, la Direction des essais le motivera parce que les baignades et autres jeux d'eau sont « nécessaires au moral des travailleurs ».

La contestation syndicale et leurs répercussions politiques

Mais ces débats entre la Direction des Essais et les représentants des organisations syndicales font apparaître des tensions entre les autorités du CEA qui seraient partisans de la classification des informations sur les conséquences du cyclone du 22 mars 1981 dans la catégorie "Confidentielle" et les militaires qui voulaient les maintenir sous le sceau du "Secret Défense". Charles Hernu, nouveau ministre de la défense visite le site le 4 août 1981 et prend des sanctions : le responsable du Service Mixte (civil et militaire) de Sécurité Radiologique (SMSR) est sanctionné et le CEA doit limoger le chef du Service de Protection des Sites. Quant au conflit entre les Armées et le CEA, le ministre trancha en faveur des premières : toutes les informations sur cette "situation radiologique nouvelle" resteront "Secret Défense".

Cette "classification" des informations a été très mal perçue par l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le site de Mururoa. Dans une lettre au Directeur des Essais, leurs quatre représentants constatent la « détérioration grave des conditions de vie à Mururoa par une contamination du lagon entraînant des "nuisances" très préoccupantes pour la santé des personnels. Aucune information n'a été donnée aux syndicats à Villacoublay. L'affaire est pourtant sérieuse puisque les responsables de la sécurité (CEA + militaires) auraient été "déplacés". Les Représentants du personnel n'admettent pas qu'au nom du sacro-saint "secret-défense" un

*voile pudique soit jeté sur des affaires où la vie humaine est impliquée. »*⁷

Pourtant, quelques semaines plus tard, Charles Hernu dut répondre à la pression des syndicats. Le 9 décembre 1981, devant l'Assemblée nationale, le ministre de la Défense fit cette déclaration étonnante : « Il est exact que les déchets d'une explosion nucléaire antérieure à 1975, effectuée sur l'atoll de Mururoa (Polynésie), ont été dispersés dans la nuit du 11 au 12 mars 1981 par une tempête, créant une situation radiologique nouvelle. »⁸

Les mesures de protection

En fait, c'est seulement après cet accident radiologique consécutif à une tempête que la décision de construire des murs de protection de la zone-vie, tant du côté lagon que du côté océan, a été prise. Selon le compte-rendu du Comité d'Hygiène et de Sécurité, la construction du mur côté lagon devait débuter début novembre 1981 pour être terminée le 1er juillet 1982.

L'état radiologique actuel

Quelques mois plus tard, le problème ne semblait toujours pas réglé puisque le rapport Tazieff (juin 1982) constate que « l'entraînement de 10 à 20 kg de plutonium provenant des précédentes expérimentations aériennes, lors de la tempête de mars 1981, ne semble pas avoir fait l'objet d'études très particulières. Il serait sans doute souhaitable que soit étudié avec soin l'éventualité de leur remise en circulation mécanique ou de leur remobilisation par voie chimique. D'une façon générale, j'ai d'ailleurs le sentiment que le rôle du milieu marin, dans d'éventuelles remises en circulation, n'a pas été assez pris en considération. »⁹

En réponse à cette critique du rapport Tazieff, le ministère de la Défense a publié en 1995 une série de « mesures nouvelles prises par la DIRCEN » signalant que « la zone d'émission du plutonium a été traitée de 1982 à 1987. Il n'y a plus actuellement de plutonium mobilisable à partir de cette zone. Le bilan de l'activité plutonium dans l'ensemble des eaux et sédiments du lagon a fait l'objet d'études particulières de 1984 à 1988. L'activité plutonium dans toutes les zones du lagon est actuellement parfaitement connue et des contrôles périodiques sont prévus de manière à détecter les évolutions éventuelles. »¹⁰

¹ CFDT. Section syndicale de B-III, 19 octobre 1981

² Il y eut plusieurs cyclones en 1983. Le 25 janvier, le cyclone Nano balaya les Tuamotu faisant de nombreux sans-abris et détruisa les installations militaires de Hao. Le 23 février, le cyclone Orama frappa à nouveau les Tuamotu. De nombreuses informations furent données sur les dégâts produits dans les atolls sauf sur Moruroa qui aurait également subi des ravages très graves, selon des informations recueillies par Bengt Danielsson auprès de travailleurs tahitiens qui ont vécu ces incidents. Le 14 mars, le cyclone Reva passa également sur Moruroa provoquant de nombreux dégâts.

³ Témoignages. Essais nucléaires français : Des Polynésiens prennent la parole, Greenpeace-Damoclès, 1990, p. 15

⁴ Témoignages. Essais nucléaires français : Des Polynésiens prennent la parole, Greenpeace-Damoclès, 1990, p. 13

⁵ Id., CFDT. Section syndicale de B-III, 19 octobre 1981, p. 2

⁶ Id., CFDT. Section syndicale de B-III, 19 octobre 1981, p. 2. Voir aussi Témoignages. Essais nucléaires français : Des Polynésiens prennent la parole, Greenpeace-Damoclès, 1990, p. 14

⁷ Les organisations syndicales des Essais. CFDT - SICTAM/CGC - CGT/FO - SPAEN. , Lettre à Monsieur le Directeur des Essais, le 23 septembre 1981

⁸ Le Monde 11 décembre 1981

⁹ Rapport Tazieff, annexe 7 de M. Vie le Sage, p. 2

¹⁰ SIRPA, Dossier de presse. Voyage de presse à Mururoa organisé par le SIRPA, 28-29 juillet 1995, p. 79

**Extrait du livre
« L'héritage de la bombe »
p. 204-207**